

SOCIÉTÉ DU
PLAN NORD

Plan d'action de développement durable



2017
2020



La présente publication a été rédigée par la Société du Plan Nord.

La publication est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord :
www.plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation

ISBN 978-2-550-77784-7 (imprimé)

ISBN 978-2-550-77905-6 (PDF)

Dépôt légal : 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2017



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Élisabeth Blais

Le Plan Nord vise à développer de manière durable le territoire au nord du 49^e parallèle : mise en valeur des ressources au bénéfice des collectivités nordiques et de l'ensemble des Québécois, protection de la biodiversité et des écosystèmes et amélioration des services et des conditions de vie des communautés locales et autochtones.

Les entreprises privées, les organismes publics, les collectivités locales et les communautés autochtones ont déjà emboîté le pas de pratiques responsables sur les plans social, économique et environnemental. Nous reconnaissons ces avancées majeures et souhaitons appuyer ce mouvement pour assurer un développement nordique toujours plus durable. C'est pourquoi le plan d'action de développement durable de la Société du Plan Nord s'appuie sur la convergence entre les priorités d'actions du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020, l'action des acteurs socioéconomiques du territoire et les objectifs de développement durable du Gouvernement du Québec.

C'est avec fierté que nous présentons ce premier plan d'action de développement durable 2017-2020, avec la conviction qu'il permettra à la Société du Plan Nord d'intensifier sa contribution au développement du Québec de demain.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Robert Sauvé

Ce premier plan d'action de développement durable, outre le fait qu'il réponde aux obligations gouvernementales de la Loi québécoise sur le développement durable, constitue une occasion unique pour la Société du Plan Nord de confirmer ses orientations en la matière et de poser des jalons importants pour le développement durable du Nord entre 2017 et 2020.

S'appuyant sur des pratiques de développement durable déjà bien ancrées et forte d'une volonté d'amélioration continue, la Société du Plan Nord contribue activement aux 8 orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Les actions qui composent ce premier plan d'action feront l'objet d'une reddition de comptes publique annuelle qui indiquera les ajustements à apporter en cours de route, toujours dans l'optique de l'atteinte des objectifs du Plan Nord à l'horizon 2035.

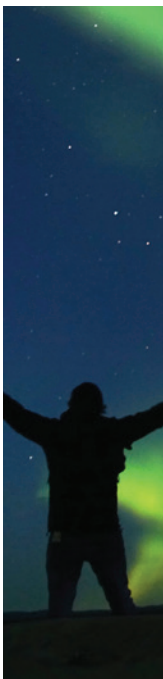
C'est en étant assuré de l'engagement des employés de la Société du Plan Nord, de l'appui de son conseil d'administration et de la contribution de l'Assemblée des partenaires que j'entrevois avec optimisme le déploiement du Plan Nord en cohérence avec la recherche constante et affirmée d'un développement durable ambitieux.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente du conseil d'administration	2
Mot du président-directeur général	2
Le Plan Nord	4
La Société du Plan Nord	4
Mission	4
Vision	4
Poursuivre l'intégration du développement durable par la Société du Plan Nord et ses partenaires	5
Les actions du plan d'action de développement durable de la Société du Plan Nord	6
Des actions phares	7
L'ensemble des actions	9
Annexe 1 : Le territoire du Plan Nord et ses principales caractéristiques	20
Annexe 2 : Complément d'information sur la Société du Plan Nord	21
Mandat	21
Structure organisationnelle	21

Photothèque, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et
de l'électrification des transports – Jean Tremblay





LE PLAN NORD

Le *Plan Nord à l'horizon 2035 - plan d'action 2015-2020* constitue un des principaux axes du développement de l'économie québécoise. L'action du Gouvernement reposant sur un développement durable, le Plan Nord s'inscrit sans contredit dans cette démarche en mettant en valeur les potentiels des ressources et du territoire du Nord tout en préservant les richesses pour les générations futures. Le Plan Nord énonce quatre principes fondamentaux de cette approche unique qui baliseront les actions du Gouvernement et de la Société au cours des prochaines années :

1. Un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord;
2. Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale;
3. Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
4. Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Respect des ententes et des obligations

La mise en œuvre du Plan Nord respecte et devra toujours respecter toutes les ententes conclues, tout comme les obligations du Gouvernement en ce qui a trait aux Autochtones, dont l'obligation constitutionnelle de les consulter. La Société du Plan Nord se fait un devoir de respecter les engagements pris envers les Premières Nations concernées et les Inuits et d'établir avec chacune des nations un partenariat selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

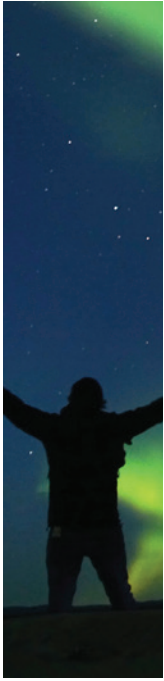
LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Mission : Contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord

La Société du Plan Nord a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord, telles que définies par le Gouvernement, et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Vision : Contribuer à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec

À l'horizon 2035, la Société du Plan Nord aura contribué, par son leadership, à la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

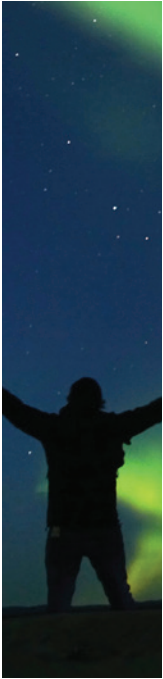


POUR SUIVRE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD ET SES PARTENAIRES

Le développement durable constitue un des quatre principes fondamentaux du Plan Nord, et ce, tant pour guider les actions de la Société du Plan Nord que celles du Gouvernement à l'égard du territoire et de ses communautés locales et autochtones. Le développement durable est également inscrit dans la mission et la vision de la Société du Plan Nord, accentuant ainsi l'engagement de l'organisation à contribuer à la démarche gouvernementale en la matière et la situant parmi les leaders en développement durable nordique. Ainsi le développement durable s'exprime à trois niveaux d'interventions à la Société du Plan Nord : 1) ses actions propres, 2) les actions convenues par ententes avec ses partenaires gouvernementaux et 3) son appui aux actions d'acteurs socioéconomiques du territoire.

1. Non seulement le développement durable est-il un engagement fort de la Société du Plan Nord, mais il est d'ores et déjà possible d'en constater les gestes concrets. En 2015-2016, à sa première année d'existence, la Société ne s'était pas dotée d'un Plan d'action de développement durable. Toutefois, considérant qu'il s'agit d'un aspect fondamental de sa mission, elle a contribué à plusieurs objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 15-20), comme le démontre son Rapport d'activité 2015-2016.
2. Dès 2015, la Société du Plan Nord convenait d'une douzaine d'ententes avec des ministères et des organismes gouvernementaux afin de permettre la réalisation de priorités d'actions du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020. Ce sont ainsi près de 40 priorités d'action d'une valeur de près de 215 M\$ qui contribuent, pour plusieurs, à l'un ou l'autre des objectifs de la SGDD 15-20. Citons par exemple :
 - a. le soutien à l'engagement social des entreprises;
 - b. le développement des parcs nationaux;
 - c. l'anticipation des effets des projets de développement sur les communautés du Nord québécois;
 - d. la construction de logements sociaux au Nunavik;
 - e. l'aide financière au développement touristique au nord du 49^e parallèle.
3. La Société du Plan Nord a soutenu le développement des communautés sur le territoire du Plan Nord et contribué à la réalisation de plus de 20 projets grâce au Fonds d'initiatives du Plan Nord dans des domaines aussi variés que l'agriculture nordique, la réouverture d'une route d'accès aux ressources et des initiatives communautaires autochtones du territoire du Plan Nord. Plusieurs de ces projets démontraient qu'un grand nombre de comportements des entreprises et des communautés locales et autochtones intègrent déjà le développement durable, certaines depuis longtemps et de manière croissante. Pensons à des démarches municipales de développement durable, à l'adoption de pratiques de responsabilité sociale par des entreprises, à des planifications intégrées des ressources ou à la substitution de sources d'énergies pour s'alimenter à partir de sources moins émettrices de gaz à effet de serre, pour ne nommer que ces exemples. Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée afin de générer davantage d'effets positifs sur le plan social, environnemental et économique.

Ainsi la Société du Plan Nord s'engage non seulement à accentuer ses efforts d'intégration du développement durable dans ses propres pratiques, mais également à travailler de concert avec les acteurs socioéconomiques sur le territoire, conviés à faire de même.



LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

En mai 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi sur le développement durable (LDD). Cette Loi exige que le Gouvernement adopte des stratégies gouvernementales de développement durable (SGDD) quinquennales et que chaque ministère et organisme gouvernemental (MO) adopte un Plan d'action de développement durable (PADD). Selon la LDD, le PADD doit être composé d'actions spécifiques de la Société qui démontrent sa contribution à l'atteinte des objectifs de la SGDD 15-20.

Le Plan d'action de développement durable 2017-2020 de la Société du Plan Nord est composé de 33 actions. Elles contribuent à l'ensemble des 8 orientations de la SGDD 15-20 et à 26 de ses 27 objectifs gouvernementaux. Un seul objectif n'est pas couvert, ni directement ni indirectement, par le PADD.

Objectif de la SGDD 15-20 non retenu par le PADD de la SPN

Objectif SGDD 15-20	Motif SPN
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	– La SPN ne peut s'engager en la matière puisqu'elle n'agit pas sur les biens et services destinés aux consommateurs finaux (individus) ciblés par cet objectif.

Contributions complémentaires des actions du PADD

- Certaines actions du PADD sont plus directement associées à un objectif en particulier de la SGDD 15-20. Cependant, plusieurs de ces actions contribuent également, parfois indirectement, à d'autres objectifs de la SGDD.

Ces contributions indirectes sont identifiées par le pictogramme  suivi du numéro d'objectif.

- À l'invitation du Gouvernement, la SPN a choisi, tout comme de nombreuses organisations gouvernementales, d'inscrire dans son PADD les actions qui contribuent à d'autres exercices gouvernementaux majeurs. Ces actions sont identifiées par les pictogrammes suivants :



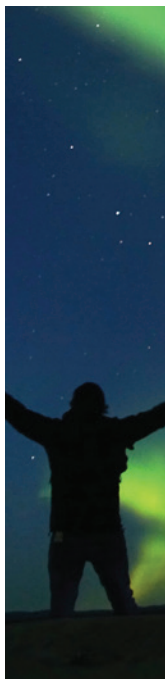
Agenda 21 de la Culture



Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique

L'Agenda 21 de la culture (A21C)

- Rendu public par le Gouvernement en décembre 2011, il vise à accroître l'action des ministères et des organismes gouvernementaux en matière de culture dans une perspective de développement durable. Le PADD doit obligatoirement comporter au moins une action qui contribue à l'A21C et qui est associée à l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 15-20.



Les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB)

- Les ministères et organismes sont invités à indiquer dans leur PADD les actions qui cadrent avec les nouvelles orientations gouvernementales en matière de diversité biologique que le Gouvernement du Québec a adoptées en juin 2013. Ces orientations sont issues du nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique qui contient vingt objectifs nommés « objectifs d'Aichi », adopté à Nagoya, au Japon, en octobre 2010.

DES ACTIONS PHARES

Certaines actions du PADD de la SPN se démarquent par leur ampleur, leurs effets structurants anticipés et leur niveau de contribution à des objectifs de développement durable du Québec.

- **Coprésider les travaux du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement (GT30 %).**

Cette action s'inscrit dans la volonté de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Alors que 20 % du territoire sera constitué en aires protégées, la portion résiduelle de 30 % sera l'objet d'une nouvelle affectation qui devra être innovante. Prennent part à ces importants travaux, l'ensemble des représentants des ministères concernés, des milieux industriel, environnemental et universitaire, ainsi que des communautés locales et autochtones.

- **Prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions de la SPN visant le financement de projets.**

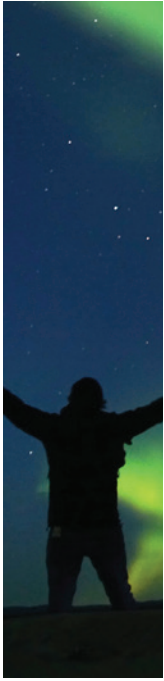
Le Fonds d'initiatives du Plan Nord est destiné à l'appui de projets issus des communautés locales et autochtones. Ce programme a été révisé en 2016-2017 et intègre maintenant les principes de développement durable tant dans l'analyse des projets et l'accompagnement des promoteurs que dans les critères de sélection des projets retenus pour financement.

- **Sensibiliser et informer les investisseurs et les gestionnaires d'entreprises impliqués sur le territoire du Plan Nord sur les meilleures pratiques de responsabilité sociale.**

La Société du Plan Nord désire profiter de ses relations avec des entreprises et des investisseurs pour véhiculer auprès d'eux des pratiques gagnantes de responsabilité sociale, notamment à l'égard des relations avec les communautés locales et autochtones et en matière d'approvisionnement local.

- **Poursuivre la participation de la SPN au comité d'implantation de l'Institut nordique du Québec.**

Le développement nordique doit s'appuyer sur des connaissances approfondies du territoire. L'accroissement de la connaissance scientifique, son application et sa diffusion constituent des conditions de réussite de première importance. L'Institut nordique du Québec mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie, regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel.



- **Développer une stratégie globale pour la réfection, la construction et le financement des infrastructures de transport dans le cadre d'une vision multiusager visant à maximiser l'accès au territoire du Plan Nord.**

Le développement des infrastructures de transport existantes ou nouvelles doit être planifié de façon harmonieuse, tendre vers une maximisation de l'utilisation des infrastructures existantes, permettre de multiples usages et faciliter la connexion avec les infrastructures existantes sur le territoire du Plan Nord. Pour y arriver, une stratégie sur le développement des infrastructures de transport du Plan Nord sera élaborée en fonction des priorités et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

- **Accompagner les communautés du Nunavik dans la transition énergétique et le remplacement des centrales thermiques, par la mise en place d'une entente de collaboration.**

La Société du Plan Nord désire offrir un appui aux entreprises ainsi qu'aux communautés locales et autochtones qui désirent s'investir dans le remplacement des centrales thermiques qui fournissent actuellement l'énergie électrique et ainsi participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.



Photothèque, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Jean Tremblay



1 Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

La SPN, à l'instar des autres ministères et organismes gouvernementaux, cherche à améliorer ses pratiques internes de développement durable. Organisation de petite taille par son nombre d'employés, elle veillera néanmoins à réduire sa consommation de ressources matérielles et les impacts de ses pratiques courantes.

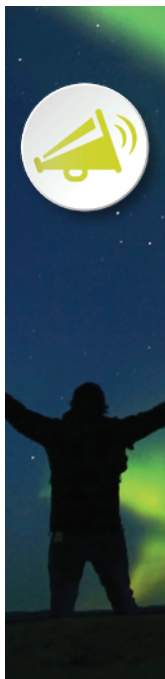
Souhaitant toujours assurer une prise de décision éclairée, la SPN maximisera également ses relations avec ses partenaires au Québec et à l'international sur des enjeux de développement durable, assurera une mise à jour constante des compétences des employés sur les domaines utiles à leur travail et optimisera ses analyses des dossiers sous l'angle des principes de développement durable.

À cet égard, la SPN s'engage à réaliser les 14 actions suivantes pour contribuer à l'atteinte des objectifs 1.1 à 1.6 de la SGDD 15-20.

Objectif gouvernemental 1.1

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Actions SPN	Cibles SPN
1. Instaurer la collecte sélective dans les établissements occupés par la SPN et dans les localités où le service est offert et en faire la promotion.	- Instaurer la collecte sélective dans 100 % des établissements d'ici mars 2018.
2. Doter la SPN d'une politique d'utilisation responsable des ressources matérielles et en réduire la consommation.	- Politique adoptée d'ici mars 2017. - Réduction de 20 % de l'utilisation d'encre et de papier d'ici décembre 2017.
3. Inciter les employés à utiliser le transport en commun, le transport actif et le covoiturage pour leurs déplacements dans le cadre de leur travail.	- Adoption d'ici septembre 2017 d'une directive favorisant ces types de déplacement. - Réalisation d'un portrait des types de transports utilisés pour les déplacements des employés dans le cadre de leur travail.
4. Favoriser l'utilisation des services de visioconférence et de conférence téléphonique.	- 100 % des bureaux de la SPN équipés d'ici décembre 2020.
5. Organiser les événements publics de façon écoresponsable.	- 50 % des événements publics d'ici mars 2020.
6. Organiser les rencontres du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires de façon écoresponsable.	- 100 % de ces rencontres d'ici mars 2020.



Objectif gouvernemental 1.1 - suite
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions SPN	Cibles SPN
7. Intégrer des critères d'écoédition dans la production de documents diffusés à l'externe.	- 100 % des documents produits d'ici mars 2018.
8. Doter la SPN d'une politique d'acquisition responsable (PAR) et augmenter ce type d'acquisitions.	- Adoption de la politique d'ici décembre 2017. - Acquérir 50 % des fournitures de manière écoresponsable d'ici mars 2020. - Acquérir 50 % du mobilier avec le service de surplus gouvernemental d'ici mars 2020.

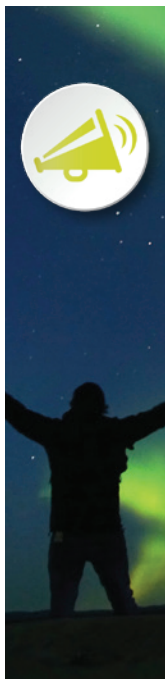
Objectif gouvernemental 1.2
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Action SPN	Cible SPN	Contributions complémentaires
9. Prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions de la SPN visant le financement de projets.	- 100 % des décisions relatives au Fonds d'initiatives du Plan Nord d'ici mars 2018.	 

1. OGDB 3 – Élaborer des outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique.




Objectif gouvernemental 1.3
FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES ET DE MESURES GOUVERNEMENTALES

Actions SPN	Cibles SPN
10. Consulter les membres de l'Assemblée des partenaires sur les enjeux et les pistes d'actions permettant une réalisation optimale de la mission de la Société du Plan Nord.	- Tenir au moins une consultation par année.
11. Tenir des rencontres de tables Québec-nations autochtones, pour les nations présentes sur le territoire du Plan Nord, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.	- Tenir au moins une rencontre annuelle par table active.



Objectif gouvernemental 1.4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Action SPN	Cibles SPN	Contributions complémentaires
12. Assurer une mise à niveau annuelle du personnel concernant des compétences en développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins trois activités par année parmi les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Grille d'analyse de développement durable; • Acquisitions écoresponsables; • Événements écoresponsables; • Culture autochtone (A21C); • Enjeux environnementaux. 	 1.5 ²  7 ³  17 ⁴

2. SGDD 15-20, objectif 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.
3. OGDB 7 – Sensibiliser, informer et éduquer relativement à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques.
4. A21C, obj. 17 – Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels.

Objectif gouvernemental 1.6

COOPÉRER AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN PARTICULIER AVEC LA FRANCOPHONIE

Actions SPN	Cibles SPN
13. Présenter l'approche de développement durable du Plan Nord lors d'événements et de rencontres avec des représentants ou des partenaires en provenance de l'extérieur du Québec.	- 100 % des événements et des rencontres d'ici mars 2020.
14. Conclure des ententes de collaboration avec d'autres provinces, pays ou organismes étrangers sur la recherche et le partage de connaissances au sujet du développement durable du Nord.	- Une entente supplémentaire conclue d'ici mars 2020.





2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

De par sa mission, la SPN est régulièrement en contact avec des entreprises du territoire nordique ou situées au sud mais susceptibles de faire affaire au nord du 49^e parallèle. Elle est donc en bonne position, avec l'aide de partenaires comme des instituts de recherche, de documenter et de soutenir des changements de comportements d'entreprises ou d'autres acteurs économiques qui s'inscrivent dans la tendance déjà amorcée d'intégrer des pratiques de développement durable.

Objectif gouvernemental 2.1

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES


Action SPN	Cible SPN	Contributions complémentaires
15. Sensibiliser et informer les investisseurs et les gestionnaires d'entreprises impliqués sur le territoire du Plan Nord au sujet des meilleures pratiques de responsabilité sociale.	- 100 % des investisseurs et des gestionnaires d'entreprises avec qui la SPN fait affaire d'ici mars 2020.	 5.2 ⁵  DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 4 ⁶

5. SGDD 15-20, objectif 5.2 – Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

6. OGDB 4 – Favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises.



Objectif gouvernemental 2.3

FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Action SPN	Cible SPN	Contribution complémentaire
16. Amorcer une réflexion visant à doter la Société d'un cadre d'intervention financière responsable pour orienter ses décisions.	- Élaborer un dossier d'opportunité d'ici mars 2019.	 1.2

Objectif gouvernemental 2.4

DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Action SPN	Cible SPN	Contributions complémentaires
17. Poursuivre la participation de la SPN au comité d'implantation de l'Institut nordique du Québec.	- Participer à deux rencontres par année.	 6.4  DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 6 ⁷

7. OGDB 6 – Acquérir des connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée.




3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Le Plan Nord vise d'importants objectifs de protection de l'environnement, notamment la volonté de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. La SPN entend agir en la matière en travaillant en concertation avec les acteurs gouvernementaux et socioéconomiques du territoire pour déterminer un mode de protection efficace et à long terme. Elle entend aussi favoriser l'acquisition de connaissances et soutenir des projets environnementaux.

Objectif gouvernemental 3.1

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ VERTS ET RESPONSABLES


Actions SPN	Cibles SPN	Contributions complémentaires
18. Favoriser l'émergence de projets environnementaux des communautés.	- Soutenir trois projets par année d'ici mars 2020.	
19. Mettre en place un nouveau modèle d'affaires adapté à la décontamination de sols sur le territoire du Plan Nord.	- Avoir contribué à un projet de traitement de sols sur le territoire du Plan Nord.	 1 ⁸ et 3 ⁹

8. OGDB 1 – Protéger les écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels.

9. OGDB 3 – Élaborer des outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique.

Objectif gouvernemental 3.2

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Action SPN	Cible SPN	Contributions complémentaires
20. Coprésider les travaux du Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.	- Proposer au Gouvernement du Québec, d'ici 2020, un mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord voué à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.	 1 ¹⁰ et 6 ¹¹

10. OGDB 1 – Protéger les écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels.

11. OGDB 6 – Acquérir des connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée.



4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Certains défis sociaux sont persistants dans des collectivités du territoire du Plan Nord. La SPN entend agir sur deux plans particulièrement structurants à long terme en matière de formation de la main-d'œuvre et de soutien à l'implantation du modèle de plus en plus populaire d'économie sociale.

Objectif gouvernemental 4.1

APPUYER LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT CELLES DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES



Action SPN	Cible SPN
21. Collaborer aux initiatives de formation des Autochtones dans des métiers associés à la mise en valeur et à la protection du territoire, aux ressources naturelles, à l'énergie, à la faune, à la construction et aux transports.	- Soutenir techniquement ou financièrement six initiatives d'ici mars 2020.



Administration régionale Kativik

Objectif gouvernemental 4.2

APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Actions SPN	Cibles SPN	Contributions complémentaires
22. Favoriser l'émergence de projets d'économie sociale du milieu.	- Soutenir quatre projets d'ici mars 2020.	 4.3 ¹⁴ et 6.2
23. Doter la SPN de lignes directrices pour soutenir le développement de l'économie sociale.	- Lignes directrices adoptées d'ici mars 2019.	 6.2

14. SGDD 15-20, objectif 4.3 – Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.



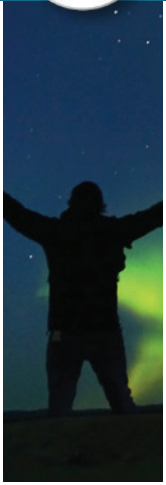
5 Améliorer par la prévention la santé de la population

La prévention est gage d'une meilleure santé et d'une plus grande qualité de vie. À ce titre, la SPN contribuera à des projets locaux susceptibles d'améliorer différents déterminants de la santé, dont l'alimentation.

Objectif gouvernemental 5.1

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Actions SPN	Cibles SPN
24. Contribuer à la construction et à la mise en production de serres dans des communautés isolées du territoire du Plan Nord.	- Contribuer à construire ou à mettre en production deux serres d'ici mars 2020.
25. Contribuer à la réalisation d'initiatives en matière de saines habitudes de vie.	- Quatre initiatives d'ici 2020.



Société du Plan Nord, Marc-Antoine Fortin Robitaille



6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

La SPN est particulièrement interpellée par cette orientation considérant que sa mission est fondamentalement à caractère territorial. Bien que l'essentiel de ses activités s'inscrive en cohérence avec cette orientation, la SPN s'engage plus particulièrement par son PADD à agir en matière de gestion des matières résiduelles, à collaborer avec d'autres MO (ministères et organismes) engagés dans des initiatives d'occupation et de vitalité des collectivités nordiques, à améliorer les télécommunications et à soutenir des efforts de cohésion sociale entre les acteurs des différents milieux.

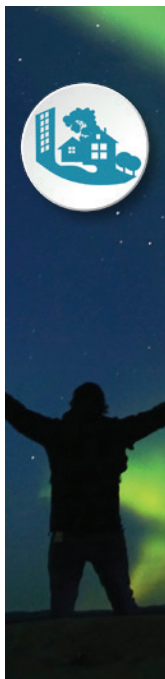
Objectif gouvernemental 6.1

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actions SPN	Cibles SPN
26. Faciliter la réduction de l'enfouissement et du brûlage des matières résiduelles pour les communautés et les projets industriels isolés.	– Participer à au moins un projet qui vise à réduire l'enfouissement ou le brûlage en territoire isolé pour des communautés du Nunavik et de la Basse-Côte-Nord.
27. Accompagner les communautés et les entreprises dans la sélection d'emplacements et l'aménagement des équipements et des infrastructures liés à des projets majeurs dans une perspective de développement durable.	– Accompagnement dans l'aménagement des équipements et des infrastructures d'au moins un projet majeur pour chacune des régions suivantes : Eeyou Istchee Baies-James, Côte-Nord et Nunavik.



Société du Plan Nord,
Marc-Antoine Fortin, Robitaille



Objectif gouvernemental 6.2

RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES


Actions SPN	Cibles SPN
28. Collaborer aux initiatives de ministères et organismes qui soutiennent l'occupation et la vitalité des territoires touchés par le Plan Nord.	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer à trois initiatives d'ici mars 2020. - Contribuer financièrement à trois initiatives d'ici mars 2020.
29. Améliorer les infrastructures de télécommunications sur le territoire du Plan Nord.	<ul style="list-style-type: none"> - Desservir cinq nouvelles communautés par fibre optique à partir de 2018. - Améliorer les infrastructures de télécommunications de 15 communautés de la Basse-Côte-Nord d'ici 2020.



Administration régionale Kativik

Objectif gouvernemental 6.3

SOUTENIR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Action SPN	Cible SPN	Contribution complémentaire
30. Soutenir des événements qui réunissent des acteurs du territoire du Plan Nord et qui visent à réaliser des projets de développement des communautés locales et autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir 3 événements d'ici 2020. 	 1.3




7 Soutenir la mobilité durable

L'accès au territoire au nord du 49^e parallèle demeure un défi important dans la poursuite des objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Plan Nord. Le développement des infrastructures de transport générera des bénéfices importants mais est susceptible d'avoir des impacts négatifs qu'il faut aussi évaluer.

Objectif gouvernemental 7.1

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES, AUX LIEUX D'EMPLOI AINSI QU'AUX TERRITOIRES PAR DES PRATIQUES ET LA PLANIFICATION INTÉGRÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS DURABLES

Action SPN	Cible SPN	Contributions complémentaires
31. Développer une stratégie globale pour la réfection, la construction et le financement des infrastructures de transport dans le cadre d'une vision de type multiusage visant à maximiser l'accès au territoire du Plan Nord.	- Adopter et mettre en application la stratégie globale développée d'ici 2020.	 6.1 et 7.2 ¹³

13. SGDD 15-20, objectif 7.2 – Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.



Société de développement de la Baie-James - Cyclopes



8


Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre



Considérant les caractéristiques climatiques du territoire et l'isolement de nombreuses communautés locales et autochtones, la question énergétique demeure une des principales préoccupations du Plan Nord. Bien que la transition vers les énergies renouvelables ne soit pas possible dans tous les cas, la SPN collaborera avec ses partenaires pour soutenir cette transition là où elle est possible et pour réduire les émissions de gaz à effets de serres.

Objectif gouvernemental 8.2


OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Action SPN	Cible SPN	Contribution complémentaire
32. Participer à l'accompagnement de communautés du territoire du Plan Nord pour le développement d'énergies renouvelables en remplacement de l'utilisation actuelle de carburant fossile.	- Participer à deux projets d'ici 2020.	 2.2 ¹⁴

14. SGDD 15-20, objectif 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

Objectif gouvernemental 8.3

FAVORISER L'UTILISATION D'ÉNERGIES QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Action SPN	Cible SPN	Contribution complémentaire
33. Accompagner les communautés du Nunavik dans la transition énergétique et le remplacement des centrales thermiques, par la mise en place d'une entente de collaboration.	- Conclure l'entente de collaboration d'ici 2020.	 8.1 ¹⁵

15. SGDD 15-20, objectif 8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique.

LE TERRITOIRE DU PLAN NORD ET SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le territoire d'application du Plan Nord s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent sur près de 1,2 million de km², représentant 72 % de la superficie du Québec.

Ce territoire est régi en grande partie par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et par la Convention du Nord-Est québécois. Il est également visé par une Entente de principe d'ordre général signée par quatre communautés innues. Trois des quatre communautés signataires sont actuellement en processus de négociation en vue de conclure un traité découlant de l'Entente de principe d'ordre général signée par le Gouvernement du Québec, le Gouvernement du Canada et des communautés innues. Ce territoire fait également l'objet de revendications de droits et de titres par d'autres communautés autochtones (innues, algonquines et attikameks).

On y trouve une population engagée et dynamique comptant plus de 120 000 habitants, dont le tiers est autochtone, réparti en quatre nations (inuïte, crie, innue et naskapie) et résidant dans 31 communautés, ainsi que 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Le territoire du Plan Nord est riche en ressources naturelles :

- Plus de 75 % de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec et un important potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et solaires non encore exploité;
- Plus de 200 000 km² de forêts, soit plus de la moitié des forêts exploitables du Québec;
- Un potentiel diversifié de ressources minérales comprenant du nickel, du cobalt, du platine, du zinc, du fer, de l'ilménite, de l'or, de l'apatite, du diamant, du lithium, du vanadium, des terres rares et du graphite;
- Le potentiel de devenir une destination touristique de calibre mondial grâce à ses paysages exceptionnels, à ses ressources fauniques et à la diversité de ses cultures locales.

Ce vaste territoire, encore peu connu et fragile, est également déjà en évolution sous l'effet des changements climatiques qui se manifestent notamment par :

- la dégradation du pergélisol et le changement du régime hydrologique des sols;
- la modification des conditions de glace et du régime de tempêtes;
- l'érosion côtière;
- les redoux plus fréquents qui ont des répercussions sur la migration d'espèces fauniques et augmentent la vulnérabilité des forêts aux insectes.

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Mandat

La Société est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Elle a notamment comme mandat :

- de coordonner et de contribuer, financièrement ou de toute autre manière, à la mise en œuvre des orientations relatives au Plan Nord;
- de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat;
- d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques;
- de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;
- de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici à 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements intergouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- de mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises, les besoins en biens et en services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord;
- de conseiller le Gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra.

Structure organisationnelle

La Société du Plan Nord compte sur une équipe déployée au siège social situé à Québec et dans quatre bureaux régionaux (antennes) :

- Antenne Eeyou Istchee Baie-James à Chibougamau
- Antenne Côte-Nord à Baie-Comeau et à Sept-Îles
- Antenne Saguenay-Lac-Saint-Jean à Roberval
- Antenne Nunavik : en cours de création

Dans une perspective de mise en œuvre du Plan Nord, la Société du Plan Nord bénéficie d'une structure de gouvernance adaptée aux objectifs qu'elle poursuit. Par le fait même, elle s'assure de l'acceptabilité sociale des actions du Plan Nord par les communautés locales et autochtones :

- Un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres dont la majorité provient du territoire du Plan Nord.
- L'Assemblée des partenaires, structure de concertation novatrice représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés.
- Enfin, en vue d'assurer une cohésion de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre du Plan Nord, le comité directeur, composé de sous-ministres, de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints, a comme mandat de veiller à ce que les mesures mises en place par les ministères et les organismes gouvernementaux s'inscrivent dans la poursuite des orientations et des priorités définies dans le Plan Nord.

